

Association Accueil, Restaurant Scolaire "Les Voyageurs"

17 Rue de Châteaubriant - 44590 DERVAL Tél : 02 28 50 47 41

e.mail : lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr site : www.lesvoyageurs-derval.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2020-2021

Document revu et validé par l'association pour la rentrée 2020-2021

Article 1 : adhésion à l'Association

Adhésion obligatoire : 10 € par famille.

L'adhésion vous permet d'utiliser tous les services de l'association (Restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil du mercredi) durant l'année scolaire 2019-2020.

Adhésion = Acceptation du règlement intérieur

Article 2 : lieu et caractéristiques d'accueil

Les élèves des 2 écoles primaires sont accueillis au restaurant scolaire, 17 rue de châteaubriant 44590 Derval.

Horaires:

- Pour l'école du Tourniquet : de 12 h 05 à 13 h 35
- Pour l'école Sainte-Marie : de 12 h 10 à 13 h 30 (compris trajet aller-retour)

Fourniture des repas

L'approvisionnement en liaison froide, nous oblige à commander la veille le nombre de repas exact. Nous devons donc impérativement connaître la veille au matin, le nombre de repas que nous servirons le lendemain (le vendredi pour le lundi, le mardi pour le jeudi et attention aux ponts et retour de vacances).

Article 3 : Modalités d'inscription

L'inscription préalable des enfants est obligatoire. Tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel, veuillez consulter la note explicative (annexe 1) sur le site internet : www.lesvoyageurs-derval.com dans la rubrique « documents administratifs » ainsi que le document d'aide de la page d'accueil du logiciel : https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs.

Pièces à saisir lors de votre inscription :

- Mon profil :
 - Mes coordonnées : au minimum 1 numéro portable
 - Mon adresse
 - Mes informations personnelles : numéro d'allocataire et régime social
 - Mes assurances : transmettre la copie de votre responsabilité civile en utilisant l'icône
 « Mes Documents » + ajouter un nouveau document
- o Mes enfants : Sélectionner « Plus de détails » sur chaque enfant.
 - Autorisations : sortie et photographie.

Article 4 : Tarifs et modalités de réservation

Le tarif des repas est fixé pour l'année civile (3.60€ pour 2020). Ce prix inclut le repas et la prise en charge des enfants jusqu'à la reprise de la classe. En cas de refus d'adhésion, le ticket-repas est de 5€20 pour l'année 2020.

Deux formules vous sont proposées :

1 - réservations sur le logiciel

Vous pouvez réserver vos repas en fonction de vos besoins et pour toute l'année scolaire. Vous pouvez consulter le document d'aide de la page d'accueil du logiciel : https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs.

Attention, les réservations doivent se faire au plus tard, le lundi avant 11h pour la semaine suivante.

Lorsque les réservations sont bloquées, vous pouvez téléphoner au restaurant scolaire au plus tard la veille avant 11 h par téléphone, (le vendredi pour le lundi, le mardi pour le jeudi et attention aux ponts et retour de vacances) pour demander des changements de réservations.

2- les tickets-repas

Votre enfant déjeune occasionnellement, il vous suffit d'imprimer une planche de ticket (annexe 2) en lien sur le site internet : https://lesvoyageurs-derval.com/restaurant-scolaire/tarification-reservations/.

Le ticket doit être donné à l'enseignant au plus tard la veille du repas, (le vendredi pour le lundi, le mardi pour le jeudi et attention aux ponts et retour de vacances).

La gestionnaire saisira votre demande de repas sur le logiciel.

Article 5: La facturation

Vous recevrez un mail en début de mois, vous informant que votre facture est consultable sur votre portail famille. Le prélèvement sera effectué le 7 de chaque mois.

Attention, une seule facture pour tous les services de l'association.

Article 6: Le personnel

Pour le temps du midi, l'association emploie 16 personnes. La restauration est assurée par 2 personnes. L'encadrement des enfants est assuré par 14 personnes. L'une de ces personnes a la fonction de responsable du restaurant scolaire et est titulaire d'un BTS Diététique ; les autres personnes sont animatrices (la plupart avec une qualification de type BAFA ou CAP petite enfance).

Article 7 : Cas de force majeure

Absence imprévue:

- O Prévenir avant 11h la responsable par téléphone
- ② ET adresser un mail par la messagerie du logiciel en précisant le motif d'absence.

NB: En cas de grève des enseignants, les repas des classes concernées ne seront pas assurés ni facturés. Les enfants seront accueillis avec leur pique-nique.

En cas d'aléa majeur, (par exemple : canicule, neige...), entrainant un absentéisme massif et brutal, nous n'avons pas le temps matériel de nous adapter le premier jour et tous les repas réservés (et livrés!) seront facturés. Les jours suivants, si la perturbation persiste, la procédure habituelle pourra de nouveau être appliquée.

Présence imprévue :

- avertir la responsable par téléphone, très rapidement avant 11h.
- ces enfants seront acceptés et mangeront en fonction des disponibilités en place et en cuisine.

Article 8 : sécurité, allergies, traitements médicaux...

- Toute absence doit être signalée à la gestionnaire même après 11h.
- Toutes allergies et régimes particuliers doivent être signalés à la gestionnaire en début d'année.
- Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments au restaurant. Le personnel n'est pas autorisé à délivrer des médicaments même sous ordonnance.
- En cas d'urgence (chute sévère ou autre), nous faisons appel au 15 ou à un médecin disponible au cabinet médical de Derval. Nous tenons les parents informés.
- Comme à l'école, il est fortement déconseillé aux parents de laisser leurs enfants apporter des objets de valeur (tel. portables..) ou des jouets personnels ; en cas de perte ou de détérioration, notre assurance ne couvre pas et nous déclinons toute responsabilité.
- Tous les vêtements doivent être étiquetés au nom de l'enfant.
- Cas particulier des lunettes et autres appareils: pendant certains jeux sur la cour, les enfants gagneront à les confier à notre personnel de surveillance... sinon, nous ne pourrions être tenus pour responsables en cas de bris accidentel ou de détérioration.

Article 9 : sanctions

en cas de non-respect par une famille de nos règles et contraintes de fonctionnement

- 1/ Les parents feront l'objet d'un rappel à l'ordre verbal et/ou écrit en référence au présent règlement.
- 2/Les parents seront convoqués par le bureau représenté par le ou la Président(e).
- 3/ Si la situation ne change pas, la famille recevra un courrier recommandé avec accusé de réception.
 - pour une exclusion en cours d'année

ou

un refus d'adhésion l'année suivante

A lire avec l'enfant :

<u>Le temps du repas</u>

- Avant le repas, tous les enfants doivent passer aux sanitaires pour se laver les mains.
- Les enfants sont invités à goûter à tous les plats et à respecter la nourriture.
- Le respect est dû au personnel encadrant.
- Les enfants doivent prendre soin des locaux et du matériel.

Les cours de récréation

Les temps de récréation sont sous la responsabilité du personnel de l'association qui applique les mêmes règles de fonctionnement de chaque école.

Les sanctions

en cas d'écarts de conduite d'un enfant

- En cas de comportement perturbant d'un enfant, la gestionnaire pourra :
 - Le faire manger seul, le changer de place, lui adresser un avertissement oral,......
- Si la situation ne s'améliore pas, la gestionnaire adressera aux parents un courrier d'avertissement
 Ce courrier devra être retourné signé par les parents.
- En fonction des faits, la gestionnaire et le Bureau pourront convoquer les parents
 - Si aucune amélioration n'est observée, l'Association pourra décider d'exclure l'enfant momentanément, voire définitivement.

NB : les parents seront tenus pour responsables des dégradations volontaires causées par leur enfant aux locaux ou au matériel.

En cas d'interrogations, merci de contacter la gestionnaire, Mme Dubourg Marina.

Le bureau

Association Accueil, Restaurant Scolaire "Les Voyageurs"

Enfant vivant dans un foyer

17 Rue de Châteaubriant - 44590 DERVAL Tél restaurant scolaire : 02 28 50 47 41 Tél périscolaire : 09 72 92 08 39

lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr http://www.lesvoyageurs-derval.com/

Annexe 1

Enfant ayant 2 foyers (garde alternée...)

Inscription à l'Association « Les Voyageurs »

L'association propose 3 services : le périscolaire, l'accueil du mercredi et le restaurant scolaire.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel de réservation et afin de créer votre fiche famille, vous devez nous transmettre votre adresse mail ainsi que les informations ci-dessous.

Une seule adresse mail qui doit gérer tout le dossier	Une adresse mail par parent pour que chacun puisse gérer son dossier dans le logiciel. Informer l'association sur le mode de garde
Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse:	Adresse:
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Adresse mail :	Adresse mail :
@	@
Semaines : Paires □ Impaires □	Semaines : Paires □ Impaires □
Enfants	
Ecole Fréquentée : Tourniquet □	Sainte-Marie □ Autres □
Nom : Prénom :	Date de naissance :/20
Nom: Prénom:	Date de naissance :/20
Nom: Prénom:	Date de naissance :/20
otre facture sera à régler par prélèvement le 7	•

prelevement SEPA afin de saisir votre IBAN dans le logiciel et joindre un RIB.

Lorsque votre dossier sera complet, vous recevrez un mail de « noreply@3douest.com » demandant de créer votre mot de passe. Attention, le lien est valable 24 heures. Il peut arriver que le message arrive dans vos indésirables (ou spams). Si le mail met trop de temps à arriver, n'hésitez pas à nous consulter.

Vous pourrez accéder à votre espace parents : https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs

Lors de la première connexion, nous vous conseillons de contrôler toutes vos coordonnées et de compléter votre dossier : Nom, Prénom, Numéro de téléphone, numéro d'allocataire et régime social...(voir article 3 des règlements intérieurs)

Vous pourrez faire vos réservations pour les 3 services en suivant les règlements intérieurs en consultation sur notre site internet: http://www.lesvoyageurs-derval.com/.

En cas d'interrogations, nous vous conseillons de consulter le document d'aide que vous trouverez sur la page d'accueil du logiciel ou de contacter les responsables des services.

Nous vous informons que les bureaux de l'association sont fermés lors des vacances scolaires, veuillez anticiper vos inscriptions.

Tickets-repas à transmettre au plus tard 11h la veille du repas

Association "les Voyageurs" Ticket-repas	Association "les Voyageurs" Ticket-repas
Ecole: Tourniquet Sainte-Marie	Ecole : Tourniquet Sainte-Marie
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Classe :	Classe :
Date du repas :	Date du repas :
Association "les Voyageurs" Ticket-repas	Association "les Voyageurs" Ticket-repas
Ecole : Tourniquet Sainte-Marie	Ecole : Tourniquet Sainte-Marie
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Classe :	Classe :
Date du repas :	Date du repas :
Association "les Voyageurs" Ticket-repas	Association "les Voyageurs" Ticket-repas
Ecole : Tourniquet Sainte-Marie	Ecole : Tourniquet Sainte-Marie
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Classe :	Classe :
Date du repas :	Date du repas :
Association "les Voyageurs" Ticket-repas	Association "les Voyageurs" Ticket-repas
Ecole : Tourniquet Sainte-Marie	Ecole : Tourniquet Sainte-Marie
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Classe :	Classe :
Date du repas :	Date du repas :